

Anthony Caillé L'IGPN doit s'ouvrir pour regagner la confiance des citoyens

Le secrétaire général de la CGT-Intérieur-Police préconise le recours à des magistrats, des parlementaires et des citoyens dans une nouvelle commission veillant à ce que les enquêtes soient correctement menées

En 2021, selon les chiffres du ministère de l'intérieur, l'inspection générale de la police nationale (IGPN) a été saisie de 1 093 enquêtes judiciaires. L'infraction la plus fréquente sur laquelle elle a œuvré reste l'usage de la force, avec 510 enquêtes ouvertes, soit 47 % des enquêtes judiciaires. Pour mémoire, le service a prononcé 1 678 sanctions (administratives et judiciaires) en 2019, dont 39 exclusions définitives, 900 avertissements et 595 blâmes.

Bien que Brigitte Jullien, l'une de ses anciennes cheffes, ait affirmé que les policiers dans leur ensemble « craignent l'institution » – ce qui est vrai – et que « la définition d'indépendance s'applique à l'IGPN », il est aujourd'hui patent que la population doute de l'impartialité de ce service. L'argument le plus souvent avancé étant que des policiers qui poursuivent des policiers finissent toujours par « laver leur linge sale en famille », au détriment des justiciables. Or, le sociologue Sébastien Roché expliquait sur Franceinfo en 2020 : « Si les gens n'ont pas confiance dans le régulateur, ce système censé garantir le comportement des agents et sa conformité aux principes de liberté et d'égalité, il ne peut pas fonctionner. »

Face aux critiques récurrentes et fortes, en juillet 2022, le ministre de l'intérieur, Gérard Darmanin, a pris la décision de nommer à la tête de l'inspection Agnès Thibault-Lecuivre, une magistrate (elle était précédemment directrice adjointe du cabinet du ministre de l'intérieur), pour remplacer la commissaire de police Brigitte Jullien. Afin de regagner pleinement la confiance des citoyens, l'organe de contrôle de la police doit-il s'ouvrir davantage encore à des éléments extérieurs, en intégrant des citoyens, des parlementaires ? Jusqu'à ne plus comporter de policiers ?

Impartialité de l'enquête

Cette solution extrême n'est pas souhaitable, car l'environnement technique et professionnel ainsi que la pratique de la police sont d'une telle complexité, d'une telle spécificité, voire d'une telle opacité, que seuls des policiers sont capables de s'y retrouver. Ainsi, un organisme de contrôle qui ne serait composé que de membres extérieurs à l'institution policière verrait probablement ses enquêtes vouées à l'échec.

Aussi convient-il de trouver un juste équilibre, en plaçant les policiers enquêteurs de l'IGPN sous la surveillance d'un organe externe à la profession, mais qui reste partie intégrante du service. La création d'une commission, composée de magistrats, de parlementaires et de citoyens dûment habilités, placée auprès de la direction de l'inspection



UN ORGANE DE CONTRÔLE SANS POLICIERS N'EST PAS SOUHAITABLE, CAR LA PRATIQUE DE LA POLICE EST COMPLEXE, SPÉCIFIQUE, VOIRE OPAQUE

pourrait être envisagée. Nonobstant, l'impartialité de l'enquête ne peut naître que de l'incontestable neutralité des personnes qui en ont la charge.

En Europe, d'autres choix ont été retenus. Au Danemark, l'autorité indépendante des plaintes contre la police, rattachée au ministère de la justice, associe des enquêteurs, des magistrats et des membres de la société civile. Un modèle similaire est en place aux Pays-Bas. En Belgique, l'inspection générale est un organe de contrôle indépendant sous la tutelle du Parlement. Son directeur est un magistrat et ses membres sont nommés par la Chambre des représentants. Au Royaume-Uni, l'Independent Office for Police Conduct, qui supervise le système de gestion des plaintes déposées contre les forces de police de l'Angleterre et du Pays de Galles, fonctionne sans policiers.

En France, l'immense majorité des policiers est d'une rectitude parfaite, et les brebis galeuses sont heureusement rares. Toutefois, notre société engendre de plus en plus de situations qui conduisent à l'usage, de part et d'autre, de la violence. Si la moitié des saisines de l'IGPN concernent des faits de violence, ceux-ci sont majoritairement liés à des opérations de maintien de l'ordre.

Toute personne qui porte atteinte à l'intégrité physique d'un policier fait l'objet de poursuites « en droit commun » par les services de police judiciaire. Il paraît donc incontournable, concernant les policiers poursuivis, de disposer d'un organe spécifique chargé du contrôle de l'activité et de l'organisation de l'IGPN. Outre son pouvoir de contrôle en matière disciplinaire, cet organe renseignera l'administration et les différentes commissions de discipline. En matière pénale, il veillera, en relation direct avec les magistrats, à ce que les enquêtes utiles soient correctement menées.

Dans tous les cas, les procédures devront se dérouler sous le contrôle d'une commission donnant plus de garanties de neutralité. Au surplus, un tel organe de contrôle devra être à même, avec pouvoir d'autosaisine, de constituer un sas de sécurité garantissant l'immunité des policiers « lanceurs d'alerte » durant les enquêtes subséquentes. ■

JO DE PARIS 2024 : SAISIR L'OCCASION

ÉDITORIAL III

Dans un marathon, les derniers kilomètres ne sont pas la partie la plus facile à négocier. Les patients efforts déployés tout au long de la course peuvent être anéantis dans les ultimes foulées, tant que la ligne d'arrivée n'est pas franchie. A un an de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024, la France entre dans cette période cruciale avec une seule obsession : être à la hauteur du plus grand événement sportif mondial, qu'elle n'a plus organisé depuis un siècle.

Les enjeux dépassent le cadre sportif. Paris 2024 est d'abord un défi en matière d'image. L'organisation des compétitions comme celle des déplacements, la sécurité des 15 000 athlètes comme celle des 15 millions de spectateurs attendus, la qualité de l'accueil du public comme la capacité des Français à s'enthousiasmer pour l'événement seront des éléments cruciaux pour faire de ces JOP un succès. La France, qui a parfois tendance à négliger son soft power,

ne peut pas se permettre de rater cette occasion. Alors que le fiasco de l'organisation de la finale de la Ligue des champions de football à Paris, en mai 2022, a été du plus mauvais effet, le pays part avec un handicap qu'il faut combler.

Le succès commercial de la billetterie ne doit pas occulter que la dimension « accessible et populaire » de l'événement reste relative au regard des prix pratiqués. Par ailleurs, l'« exemplarité » revendiquée par les organisateurs est déjà entachée par les enquêtes menées par le Parquet national financier auprès du comité d'organisation sur des faits présumés de prise illégale d'intérêts, détournement de fonds publics et favoritisme.

Le deuxième enjeu consiste à démontrer que Paris peut échapper à la « malédiction » des villes organisatrices des Jeux, qui, quasi sans exception, ont viré au gouffre financier. Dans un rapport, la Cour des comptes estime que l'équilibre budgétaire peut être tenu, bien qu'il n'existe « aucune marge de manœuvre substantielle », faisant planer la menace d'un « impôt JO » en cas de dérapage. Si les recettes sont, pour l'essentiel, au rendez-vous, qu'en sera-t-il pour les dépenses ? Les derniers mois seront cruciaux pour répondre à la question.

Troisième enjeu, trop souvent négligé : la dimension sociétale des Jeux. Paris 2024 est une occasion qu'il ne faut pas manquer pour donner au sport plus de place dans la société. La France accuse un retard dans ce domaine par rapport aux autres pays développés. Facteur de santé, de cohésion sociale, d'insertion, la pratique sportive doit être mieux prise en compte à l'école, à l'université, dans les banlieues, dans l'entreprise... A condition de se donner les moyens de créer cette impulsion.

Celle-ci reste encore bien timide, même si l'élan constaté pour recruter les milliers de volontaires indispensables à l'organisation des JOP constitue un signal positif en matière d'engagement.

Enfin, la meilleure prise en compte du handicap dans la vie quotidienne comme dans la pratique sportive doit être un objectif prioritaire de ces JOP. Après le succès rencontré par les Jeux paralympiques de Londres en 2012, Paris se doit de faire aussi bien. Et surtout, de faire que les efforts se prolongent au-delà de l'événement. Ce qui n'avait pas assez été le cas au Royaume-Uni.

Si l'objectif sportif fixé à la France de terminer parmi les cinq premiers au classement des nations n'a rien d'évident, les trois enjeux précités sont à notre portée. Il n'y a aucune raison que ces Jeux de Paris 2024 ne deviennent pas une source de fierté collective, à un moment où le pays en manque cruellement. ■

DROIT DE RÉPONSE

A la suite de la publication de l'article « Émeutes : l'illusoire concorde nationale » (Le Monde du 5 juillet), nous avons reçu, au titre du droit de réponse, le courrier suivant de Jean-Luc Mélenchon :

« En réponse à l'éditorial du 5 juillet concernant les émeutes urbaines consécutives à la mort de Nahel M., Jean-Luc Mélenchon souhaite rappeler qu'il n'a jamais légitimé le moindre incident, mais au contraire, a appelé le gouvernement à prendre ses responsabilités. Il réitère son opposition à toute forme de violence, et réaffirme que le calme ne se décrète pas, mais se construit par la justice. »

Le sentiment des policiers d'être perçus négativement les éloigne de la société

Les incivilités subies par les agents provoquent des dégâts psychiques encourageant les dérives, constate un collectif de trois chercheurs, qui préconise une refonte du mode de management

Depuis la mort de Nahel M. et les émeutes qu'elle a provoquées, la police française est sur la sellette. La violence croissante à laquelle les services sont confrontés a souvent été convoquée, notamment à droite, pour expliquer, voire excuser, leur violence en retour. Nos recherches éclairent ces problématiques.

Nous mettons en évidence l'impact mesurable des incivilités quotidiennes sur la santé des policiers ainsi que sur leur sentiment d'appartenance à un collectif, avec, à la clé, un fréquent désengagement moral par rapport à leur métier qui ne peut laisser les autorités publiques indifférentes. La montée des incivilités à l'égard des représentants de l'autorité est bien documentée. Les agressions de pompiers – a priori moins exposés à la vindicte populaire que les policiers – témoignent de l'ampleur du phénomène.

Ces agressions ont explosé depuis 2018, au point qu'un décret autorise à titre expérimental l'utilisation de caméras en intervention. Mais les violences quotidiennes de « faible » intensité (insultes, provocations...) ne sont généralement pas prises en compte par les institutions, alors que nos recherches mettent en évidence les dégâts psychiques importants qu'elles provoquent, par un épuisement émotionnel progressif des policiers.

Dans une population majoritairement masculine, imprégnée de valeurs « viriles », cet épuisement ne suscite que très peu de demandes d'aide, mais nous montrons qu'il entraîne des déviances, notamment une augmentation des addictions et des comportements à risque. La vie professionnelle en pâtit, avec des procédures moins bien suivies, des mises en danger personnelles et de la vie d'autrui. Parallèlement, on observe, chez les policiers, un renforcement de l'identité professionnelle, qui joue dans deux sens.

D'une part, il favorise un esprit de corps bénéfique en matière de cohésion interne, de soutien mutuel et de résilience. D'autre part, le sentiment d'être perçu négativement par la population et de se trouver constamment en danger engendre aussi une distance entre les

policiers, qui se perçoivent comme un groupe distinct et solidaire, et le reste de la société. Une polarisation qui peut compromettre leur capacité à agir en lien avec les populations qu'ils sont censés protéger.

Les dérapages et les comportements non éthiques qui résultent de ces tensions, même s'ils restent marginaux, ont par ailleurs un impact sur l'ensemble de l'organisation policière. Se développe en effet, chez leurs collègues qui sont témoins de ces déviances, un sentiment de honte, difficile à supporter, qui suscite chez nombre d'entre eux une prise de distance psychique pour se protéger. Un policier pourra ainsi se référer à des normes professionnelles déformées pour justifier le recours à une force excessive comme réponse nécessaire à une menace perçue. Comment agir pour prévenir ces dérives ? Le mode de management de la police devrait selon nous être revu à plusieurs niveaux.

Plus de place aux individualités

Le pilotage actuel des services au moyen d'indicateurs chiffrés a montré ses limites, car il ne met pas suffisamment en lumière le « vrai travail de policier » et son sens au service de la société. Il favorise les actions policières les plus quantifiables, qui ne sont pas forcément les plus utiles. Dans ce contexte, la présence au quotidien d'une police de proximité qui tisse des liens avec les habitants des quartiers populaires n'a presque aucune valeur.

Or, elle est indispensable, ne serait-ce que pour restaurer progressivement l'image de l'institution, ce qui diminuerait la fréquence des incivilités. Il s'agit donc de diversifier les objectifs de la police, en plaçant, à côté des indicateurs chiffrés classiques (nombre d'affaires résolues...), des indicateurs plus sophistiqués, synthétisant notamment le ressenti des populations. La souffrance psychique des policiers qui subissent des agressions à répétition et le désengagement moral de ceux qui sont confrontés à des dérives de leurs collègues doivent par ailleurs être pris en compte. Et c'est, là encore, une affaire de management.

Assaad El Akremi est professeur en sciences de gestion, directeur adjoint de Toulouse School of Management Research ; Mathieu Molines est professeur associé en sciences de gestion à l'ESCE International Business School ; Anthony Perrier est professeur assistant en sciences de gestion à Toulouse Business School